

Madame Witt Janine
2, rue du Limetier
67.500 Haguenau
France.

Haguenau le 21 Septembre. 92

Sr. Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago.

REPUBLICA DE CHILE			
SECRETARIA DE FINANZAS			
REGISTRO Y ARCHIVO			
NR.	22/22381		
A:	01 OCT 92		
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.I.P.	<input type="checkbox"/>
M.T.C.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>	J.H.A.	<input type="checkbox"/>
ARCHIVO			

Monsieur le President,

En tant que membre d'Amnesty International
j'ai appris avec indignation l'exécution extra-
judiciaire de Nelson Wladimir Cruzinir Sin-Coqueo
en 1973.

Je me felicite de l'enquete menee et j'espere
que toute la verite sera connue et que les meurtriers
seront juges.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue
un obstacle a l'eclaircissement des cas de violation
des droits de l'homme commis dans le passe. Je
demande, en consequence, son abrogation.

Je vous prie d'esperer, Monsieur le President,
mes meilleures salutations

J. W. J

le 26/9/92.

Monsieur le Président de la
République,

Je me permets, en tant que membre
d'Amnesty International, de vous
exprimer mon indignation concernant
l'exécution extrajudiciaire de NELSON
WLADIMIRO CURINIR LIN-
COQUEO en 1973

J'espère que toute la vérité sera
connue et que les meurtriers seront
jugés. La loi d'Amnistie de
1978 constitue un obstacle à
l'éclaircissement des cas de vio-
lations commises par le passé et elle
devrait donc être abrogée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président
l'assurance de ma haute considération
Monsieur - 91 rue Esly (France)

Jean WITT

le 19 septembre 1992

2 rue du cimetière
67500 WEITBRUCH
FRANCE

à Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago -

Monsieur le Président,

En tant que membre d'Amnesty International, j'ai appris avec indignation l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wendimiro Curiniñir Lincopueo en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée. J'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Cependant la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement de ces violations aux droits de l'homme commises dans le passé. Je me permets de demander en conséquence son abrogation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute estime et de mon respect.

J. Witt

S. Denois

27/9/92.

18. Allée des Frépilles

83320 Carqueiranne

FRANCE

Excellence,

En cette année du 500^e anniversaire de l'arrivée
des Européens sur le continent américain, le mo-
yent semble propice pour attirer l'attention sur
les violations des droits de l'homme subies par
des populations indiennes du continent américain.

Je me permets d'exprimer une indignation
concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson
Wladimir Curiniz Lincoques en 1973.

Je suis heureux de l'enquête menée, et j'espère que
toute la vérité sera connue et que les meurtriers
seront jugés. La loi d'amnistie de 1978 constitue
un obstacle à l'éclaircissement des cas de viola-
tions commises par le passé et qu'elle devrait
être abrogée.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'assurance
de ma haute considération.

J. Denois

Monsieur LAMARCHE-VADEL
1, rue Thérèse
75001 PARIS
FRANCE

Paris, le 25 septembre 1992,

Monsieur le Président,

J'ai appris par la Chronique d'AMNESTY INTERNATIONAL, journal de l'organisation humaniste mondiale dont je suis membre, que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme aurait été à de multiples reprises violée au sein de votre pays.

En effet, NELSON WLADIMIRO CURINIR LINCOQUEO a été exécuté en 1973.

Je me réjouis de l'enquête menée et espère que toute la vérité sera connue, rendue publique et que les meurtriers seront jugés.

Je tiens à vous signaler que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

J'espère, Monsieur, que nous avons le même espoir de connaître un jour un monde où l'injustice cèdera la place au respect des Droits les plus fondamentaux de l'être humain.

Lamarche Vadel

Etienne Mathieu

15, Rue au Nain

75 003 PARIS

FRANCE

PARIS, 25 Septembre 92

Excellence,

Cette année est le 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme subies par des populations indiennes du continent américain.

Je vous exprime mon indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cerinza Lincoqueo en 1973.

Je me félicite qu'une enquête soit menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

La loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et elle devrait être abrogée.

Veillez accepter, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Mathieu

Docteur Pierre DUTERTE
122, rue André-Joseph Le Glay
59151 ARLEUX

tel: 27-89-33-29
fax: 27-89-36-27

Arleux le: 27/09/92

Sr Patricio Aylwin Azocar
Présidente de la Republica
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili

Monsieur Le Président,

En cette année 1992, 500^{ème} anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment ne serait il pas propice pour attirer l'attention sur les violations des Droits de l'Homme subies par les populations indiennes du continent Américain?

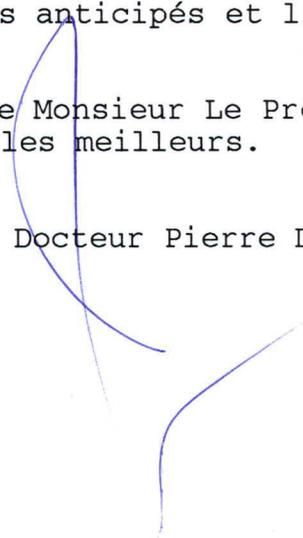
Etant particulièrement indigné par l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimiro Curinir Lincoqueo en 1973.

Je me félicite de l'enquête menée, et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés. La loi d'amnistie de 1978 constituant un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé, devrait être abrogée.

Avec mes remerciements anticipés et l'expression de ma considération

Je vous prie de croire Monsieur Le Président, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Docteur Pierre DUTERTE



SR Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica
Palacio de la Uruca
Santiago Chile

Le 29 Septembre 1992

Monsieur le Président

Je suis membre d'Amnesty International.
J'exprime mon indignation concernant l'exécution
extra-judiciaire de Nelson Vladimiro Cruzin
Luicoques en 1973.

Par contre, je me félicite de l'enquête menée
et j'espère que toute la vérité sera connue
et que les meurtres seront jugés.

Je signale que la loi d'amnistie de 1978 constitue
un obstacle à l'éclaircissement des cas de
violations commises par le passé et qu'elle
devrait donc être abrogée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président,
en l'expression de ma haute considération.

C. Aylwin

C. Aylwin
7 Rue St Jacques
78400 St Germain en Laye
France

THIEBAUT Jean-Luc
1, rue des Cerisiers
57430 - Valmont
FRANCE

Valmont, le 27 septembre 1992.

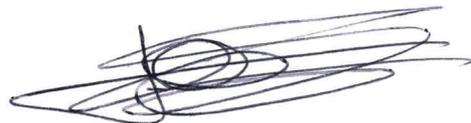
Monsieur le Président,

Le corps de Nelson Vladimiro Curinin Linco-
queo a été retrouvé en 1990 avec une balle dans la
nuque et une mort remontant à la fin de 1973.
Cet étudiant faisait partie de l'ethnie Mapuche dont
nombre de membres ont été pourchassés à partir de
septembre 1973.

Je vous demande que la loi d'amnistie de 1978
soit abrogée pour permettre une justice sereine et
équitable à propos de ces assassinats impunis.

Toute la lumière doit être faite sur ces exactions
du passé pour fonder le respect des droits de l'homme
dans votre pays ainsi que la confiance de vos peuples.

Veuillez agréer mes sentiments
humanistes.



NICOLE DESFAUDAIS
ECOLE MATERNELLE
14230 ISIGNY SUR MER FRANCE
AMNESTY INTERNATIONAL

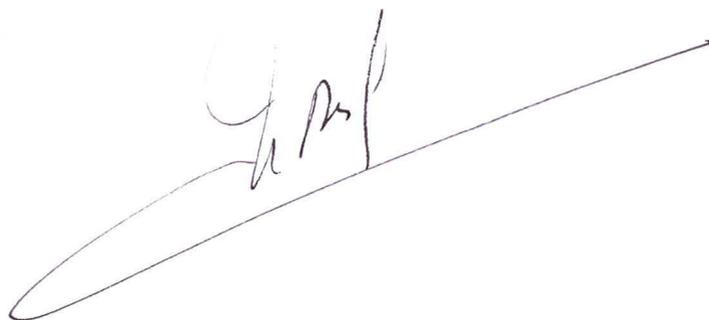
à Mr Aylwin Azocar Président de la République

Monsieur le Président,

Je voulais exprimer mon indignation devant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Curinir Lincoqueo en 1973 et je me félicite de l'enquete menée. J'espère que la vérité sera connue et que les meurtriés seront jugés. Par contre , la loi d'amnestie de 1978 constitue un obstacle à l'eclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle doit etre abrogée.

Je vous présente, Monsieur le Président, mes sentiments de haute considération

Isigny le 27 septembre 1992

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Desfaudais', written over a long, sweeping horizontal line that extends across the width of the page.

Monsieur le Président,

Je me permet de vous écrire en tant que membre de l'Organisation Amnesty International qui, quel que soit le pays et le régime en place, travaille de manière impartiale pour l'abolition de la torture et de la peine de mort et la libération des prisonniers d'opinion.

Je vous exprime mon indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cruzine Lincoques en 1973.

Je tiens à vous exprimer mes félicitations pour l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et les meurtriers jugés. Cependant, la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et ~~qu~~ elle devrait donc être abrogée.

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments dévoués.

~~TASSART~~

P. TASSART
6 rue A. Bérard
69440 Rillieux
FRANCE

Lyon le 26.3.82

D. Bazin
4 rue J. Serlin
69001 Lyon
France

Monsieur le Président

Membre d'Amnesty International, je m'indigne de l'exécution de Nelson Wladimir Cerinir Kuncokweo en 1973. Je pense que l'enquête menée permettra de découvrir la vérité mais la loi d'Amnistie de 78 constitue un obstacle à l'éclaircissement de ces drames. Je peux comprendre que par moments il faille oublier l'honneur et tirer des traits définitivement mais oublier trop rapidement c'est aussi cautionner a posteriori cette violence. J'espère que

voire pays ne connaîtra plus
les drames qu'il a vécu
et que la vie humaine
y reprend sa dignité

D. Baur

Paris, le 27 septembre 1992

Sr. Patricio AYLWIN Azôcar
Presidente de la República
SANTIAGO
CHILI

Monsieur le Président,

La célébration du 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens en Amérique, donne l'occasion de se pencher sur la situation des Indiens, beaucoup trop souvent victimes d'agressions, de persécutions, d'atrocités.

C'est malheureusement le cas dans votre pays, après le coup d'Etat de 1973, en ce qui concerne les Indiens Mapuche, traités avec une très grande cruauté.

C'est ainsi que j'ai appris le cas de Nelson Wladimiro CURINIR LINCOQUEO qui a été assassiné en 1973.

Je me félicite qu'une enquête à ce sujet ait été menée, et j'espère vivement que la vérité sera connue et les meurtriers sanctionnés.

Cependant, je crains que la loi d'amnistie de 1978 n'y fasse obstacle. Or, cette loi empêche que la vérité se fasse jour et que la justice envers des criminels ~~serait~~ escamotée. Je pense que cette loi devrait être abrogée, ne serait-ce que pour empêcher que de tels crimes se reproduisent.

Veillez croire, Monsieur le Président, à mes sentiments de haute considération.



Bernard Fade

27.09.92

Professeur

Lycée Bichat

54300 Lunéville - France

exprime son indignation à l'annonce
de l'exécution extra-judiciaire de Nelson Wladimir
Cruzinir Lincoques en 1973,

se félicite de l'enquête menée et espère
que toute la vérité sera faite et que les meurtriers
seront jugés malgré la loi d'amnistie de 1978
qui devrait être abrogée,

et vous prie d'agréer l'expression de
son profond respect -

Monsieur Robert THIERY
100, rue des parterres fleuris
54280 Seichamps
FRANCE

Lundi 28 Septembre 1992

à
Sr. Patricio Aylwin Azòcar
Predidente de la Repùblica
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili

Monsieur le Président,

l'organisation apolitique
Amnesty International m'ayant signalé l'exécution
extrajudiciaire de Nelson Wladimiro Curinir Lincoqueo en
1973, je tiens à exprimer mon indignation. Je me félicite
qu'une enquête soit menée afin que la vérité puisse être
faite et j'espère que les meurtriers seront jugés, et ce
sans qu'ils puissent bénéficier d'une amnistie inique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes respectueuses salutations.

R. Thiery

Le 26 septembre 1998

M. l'Abbé André PIVETEAU
La Tourlière de Montournais
85700 Pouzauges
Tél. 57 10 26

Monsieur le Président,

Je ne puis qu'exprimer mon indignation à propos de l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Avelino Lincoyneo en 1973

On doit, aussi se féliciter de l'enquête menée et j'espère que la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés. A ce propos, la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations dans le passé : elle devrait donc être abrogée. Je suis persuadé que vous accorderez une attention particulière à ce cas au nom de la justice et de l'humanité :

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération



Eraguy, le 27 septembre 1992

Alain Crocetti
57 Rue des Chalauds
95610 Eraguy S/Dise
France

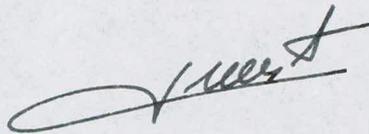
a Sr. Gabriel Aylwin
AZORES
Président de la République
du Chili.

Excellence,

Je tiens à vous exprimer mes vives indignations
Concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson
Wladimir Cerón Lucoqueo en 1978.

Je suis satisfait qu'une enquête ait
mené et j'espère que toute la lumière sera faite
et que les meurtriers seront jugés.

La Loi d'amnistie de 1978 constitue un
obstacle à l'éclaircissement des cas de violations
commises par le passé. Elle devrait donc être
abrogée.



Madame Bibou

12 av. Ch. Emmanuel
94450 Limeil Brévannes
France

26/3/92

Señor Presidente, Patricio Aylwin Azocar

Je exprime mon indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Cermeño Limcopuro en 1973.

Je vous félicite de l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront punis.

Je signale cependant que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

En cette année 1992, 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour enfin prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher toutes violations à l'encontre de la population indienne ! Je sais que votre gouvernement s'y emploie.

Avec ma très haute considération

A. P. /

Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
SANTIAGO
CHILI

Bouray Saint Antoine,
le 27 septembre 1992

Monsieur le Président,

Je vous écris pour exprimer mon indignation
quant à l'exécution extrajudiciaire de Nelson
Wladimiro Cuxinir Lincoqueo en 1973.

Je me réjouis de l'enquête menée et j'espère
que toute la vérité sera connue et que les
meurtriers seront jugés.

La loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle
à l'éclaircissement des cas de violations commises
par le passé -

En cette année 1992, 500^{ème} anniversaire de
l'arrivée des Européens sur le continent américain,
le moment est propice pour attirer l'attention
sur les violations des droits de l'homme subies
par des populations indiennes du continent amé-
ricain -

Je vous prie de bien vouloir abroger la loi
d'amnistie de 1978 -

Veillez croire, Monsieur le Président, à
l'expression de ma très haute considération.

Colin B.

C. Roche

187 chemin de Choulans

68005 - Lyon

FRANCE

le 28 septembre 1982

Monsieur le Président,

En cette année du 500^e anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, je tiens à exprimer ma solidarité avec les populations indiennes de ce continent trop souvent victimes de violences. Tel a été le cas de Nelson Wladimir Cerón Lincoques victime d'une exécution extra-judiciaire en 1973.

Je me félicite qu'une enquête ait menée et j'espère que la vérité sera faite et que les meurtriers seront jugés. Cependant, je vois que la loi d'amnistie de 1978 est un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises dans le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations,



Paris 27 septembre 1992

Monsieur le Président,

D'accord avec Amnesty nous exprimons notre indignation concernant l'exécution extrajudiciaire de :
Nelson Wladimiro Curinir Lincoqueo en 1973.

Nous nous félicitons de l'enquête menée, nous espérons que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés.

Nous vous signalons, également, que la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et qu'elle devrait donc être abrogée.

En cette année 1992, 500ème anniversaire de l'arrivée des Européens sur le continent américain, le moment est propice pour attirer l'attention sur les violations des droits de l'homme subies par des populations indiennes du continent américain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Sabine Lambert

PAR AVION



AÉROGRAMME

M Sr Patricio Aylwin Azocar
Presidente de la Republica

Palacio de la Moneda

SANTIAGO

CHILI

PALACIO DE LA MONEDA

M 0 1 OCT 92 M

RECEPCION
DE DOCUMENTOS

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
s'il contient un objet quelconque.

EXPÉDITEUR :
Nom S. LAMBERT
Adresse 79, Bd Raspail
75006 PARIS FRANCE

PAR AVION



AÉROGRAMME

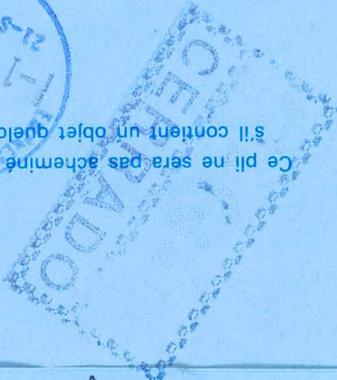
M Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República
Palacio de la Moneda
Santiago
Chili

PALACIO DE LA MONEDA
M 01 OCT 92 M
RECEPCION
DE DOCUMENTOS

Deuxième pliage



Ce pli ne sera pas acheminé par avion
S'il contient un objet quelconque.



EXPÉDITEUR : f. Rojas
Nom
Adresse : No. 1000 de Teupallan
91860 Balmay 11090.

PRESIDENCIA DE LA REPUBLICA
01 OCT 1992
ARCHIVO PRESIDENCIAL

11 rue des Templiers
91350 Epinay sur Orge

Epinay le 26-9-72.

à Sr. Patricio Aylwin Azócar
Presidente de la República -

Monsieur le Président,

C'est en qualité de membre d'Amnesty Inter-
national que je me permets de vous exprimer
mon indignation concernant l'exécution extraju-
diciaire de Nelson Vladimiro Curimír Lincoques en 1973

Je me félicite de l'enquête menée et j'espère
que toute la vérité sera connue et que les meur-
triers seront jugés. La loi d'amnistie de 1978
constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas
de violations commises par le passé et elle devrait
donc être abrogée -

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'expression de ma haute considération.

J. P. J. J.

RECEIVED
SEP 27 1972
SECRETARY OF STATE